

Département du Var

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
DE SAINT CYR SUR MER**

-----  
Arrondissement de  
TOULON  
-----  
Canton  
de Saint Cyr sur Mer

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**N° 2020-19**

Nombre de Membres :  
13

**Séance du 28 octobre 2020**

En exercice : 13  
Présents : 10  
Exprimés : 10  
dont représenté : 0

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vingt huit octobre,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER  
réuni dans la salle des Glycines – avenue d'Arquier, sur la  
convocation et sous la présidence de Monsieur le Président.

**OBJET :**

**Etaient présents** : MM BARTHELEMY - BAIXE  
MMES de PISSY - GUIROU – SAMAT – MANOUKIAN – ORSINI –  
DUVAL – SCARSO – TROGNO –

**DECISION BUDGETAIRE  
MODIFICATIVE  
N° 2- 2020**

**Etaient excusées** : MMES ALIMY – COURTIER - NEVIERE

**FORFAIT AUTONOMIE  
2020**

**Assistent** : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.  
Mme CONI – Directrice de la Résidence Autonomie

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'afin de procéder à des ajustements des dépenses et des recettes de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2020, une décision modificative est nécessaire

**D'une part,**

Dans le prolongement de la délibération n°2018-21 relative au CPOM 2018-2022,

Monsieur Le Président propose au Conseil d'Administration d'inscrire les crédits accordés dans le cadre du forfait autonomie 2020 pour financer les actions de prévention de perte d'autonomie.

L'ouverture de ces crédits sur la section de fonctionnement du budget 2020 est proposée de la manière ci-après.

**D'autre part,**

Vu le compte administratif 2019 de la Résidence Autonomie la Falquette approuvé par délibération du Conseil d'Administration dans sa séance du 2 juillet 2020,

Vu le compte de gestion 2019 du comptable approuvé par délibération de la même séance,

Et conformément à l'instruction comptable M22,

Monsieur Le Président propose d'apporter les inscriptions définitives de la reprise des résultats 2019, d'un montant de 626 636,22 € au budget 2020, en section d'Investissement, selon le tableau suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-61118 : Autres	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-622312 : Autres médecins	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7483 : Forfait autonomie des résidences autonomie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	626 636,22 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>626 636,22 €</b>
D-003 : Excédent prévisionnel d'investissement	0,00 €	626 636,22 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 003 : Excédent prévisionnel d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>626 636,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>626 636,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>626 636,22 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>645 636,22 €</b>		<b>645 636,22 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative n°2-2020 proposée sur le Budget 2020 de la Résidence Autonomie La Falquette.

Ainsi fait et délibéré, Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme,  
**Le Président du C.C.A.S.**

*Signature électronique*

**Philippe BARTHÉLEMY**